

Procès-verbal

H. 132 c

H. 132 c

15

8^e LÉGION.

GENDARMERIE DÉPARTEMENTALE.

COMPAGNIE
de l'Allier
LIEUTENANCE
de M. Dupuis
BRIGADE
de M. Boujean

L'AN mil huit cent cinquante deux le trois du mois
d'avril à quatre heures du matin.

PROCÈS-VERBAL

NOUS Garnet, François Franche, François Davier,
et Alex. François, Brigadiers et Gendarmes,

RECHERCHES INFRUCTUEUSES

de la brigade d'indépendance départementale, des crétaux de notre uniforme,
agissant en vertu d'un mandat d'arrêt délivré le cinq décembre dernier
par M. Morin, Juge d'instruction de Cassel.

contre l. nommé Giraud, de Nohais,
domicilié à M. Boujean,
sans le poids d'un

nous sommes transportés à _____ dans le domicile
de _____ nommé Giraud, de Nohais, militaire au régiment _____ où étant entrés
et parlant à sa femme _____ et parlant à sa femme _____
nous avons demandé où était l. dit Giraud de Nohais; on nous a répondu
qu'il était absent depuis le cinq décembre dernier et qu'elle
n'apparait on il pouvait être _____

MANDAT D'ARRET.

Perquisition faite de sa personne, nous ne l'avons pas trouvée. Nous avons ensuite fait appeler
les nommés Gacou et Crauzier,

DATE le 3 avril, 1852.

INSCRIT
au Registre de la brigade
(N^o 44)

ANALYSÉ
au Registre de la Lieutenance
(N^o)

deux plus proches voisins de _____ prévénus, en présence desquels nous avons répété les
interpellations et recherches ci-dessus détaillées, et dressé le présent procès-verbal pour servir et
valoir au besoin, et être remis à l'officier de police judiciaire susqualifié; une copie en sera
adressée à M. le Commandant de la gendarmerie du département. Les deux témoins susnommés
enquis s'ils savaient et voulaient le signer avec nous, ont répondu qu'ils le voulaient bien.

(Voir l'art. 100 du Code d'instruction criminelle.)

FAIT ET CLOS à M. Boujean, le jour, mois et an
desus.

Acte Franche jeune
ceuzien
jeune
Gacou

* Juge de paix ou Suppléant (à leur défaut),
Maire, Adjoint ou Commissaire de police.

Vu par nous * Adjoint du dit Boujean, soussigné.
à M. Boujean le trois du mois
d'avril mil huit cent cinquante deux.

Ch. Richard

Imprimerie de Mme Jourdain.



B.15